



N° de résolution
ou annulation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 30 juin 2025

Séance extraordinaire du conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte,
tenue le 30 juin 2025 à 19 h.

Sont présents à cette séance: Le maire M. Michel Jasmin, préside la session à laquelle assistent : Mme Louise Bourassa, Mme Any-Pier Houle, M. Alexandre Mantha, M. Gaëtan Lavallée, Mme Lucie Chagnon

Assiste également à la séance, Mme Liette Martel, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Première période de questions

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Administration

- 2.1.1 Résolution autorisant la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à demander des appels d'offres par soumission pour l'achat de 2 camions 10 roues avec équipements de déneigement

2.2 Ressources humaines

2.3 Présentation, dépôt et avis de motion

2.4 Dépôt de rapports, documents, requêtes

- 2.4.1 Dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024
- 2.4.2 Bilan du maire - Présentation des résultats de l'année financière pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. TRANSPORT VOIRIE

5. SERVICES TECHNIQUES

- 5.1 Attribution d'un contrat pour le remplacement du châssis du camion 10 roues #3

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7. LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1 Bibliothèque

7.2 Communication

7.3 Loisirs

8. VARIA

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE



N° de résolution
ou annotation

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Jasmin, maire déclare la présente séance ouverte.

2025-06-30-219

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALEXANDRE MANTHA

APPUYÉ PAR : M. GAÉTAN LAVALLÉE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

1.3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée, personne de présent dans la salle.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 ADMINISTRATION

2025-06-30-220

2.1.1 RÉSOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE À DEMANDER DES APPELS D'OFFRES PAR SOUMISSION POUR L'ACHAT DE 2 CAMIONS 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté son programme triennal d'immobilisation et que pour la mise en œuvre dudit programme pour l'année 2025, elle doit procéder à des demandes de soumissions afin de pourvoir à sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à l'acquisition de 2 camions 10 roues, avec équipements de déneigement pour le service des travaux publics qui nécessitent un appel d'offres public;



N° de résolution
ou annulation

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GAÉTAN LAVALLÉE
APPUYÉ PAR : MME LOUISE BOURASSA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU
VOTE :

QUE le conseil autorise la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à demander des appels d'offres par soumission pour le projets suivants:

- Acquisition de deux camions 10 roues avec équipements de déneigement;

QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité soit mandatée pour coordonner ledit appel d'offres par soumission.

2.2 RESSOURCES HUMAINES

2.3 PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

2.4 DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES

2.4.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

2.4.2 BILAN DU MAIRE - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024.

M. le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe comme la loi l'exige lors d'une séance du conseil tenue au plus tard en juin.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE



N° de résolution
ou annotation

2025-06-30-221

4. TRANSPORT VOIRIE

5. SERVICES TECHNIQUES

5.1 ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DU CHÂSSIS DU CAMION 10 ROUES #3

CONSIDÉRANT QUE le châssis du camion 10 roues #3 doit être remplacé rapidement;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été demandées soit :

- 1- Techno Diesel : 33 022 \$ plus les taxes
- 2- GFT inc : 55 066.85 \$ plus les taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE BOURASSA
APPUYÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

D'OCTROYER le contrat pour le remplacement du châssis à Techno Diesel au montant de 33 022 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER QU'un montant supplémentaire de 5 000 \$ plus les taxes soit accordé afin de palier aux divers imprévus lors du démantèlement du châssis, mais que tous lesdits imprévus soient autorisés par le directeur des services techniques avant qu'ils ne soient réalisés et qu'une soumission écrite soient reçue du fournisseur;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou son remplaçant à payer en temps opportun les factures relatives à ce contrat.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7. LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1 BIBLIOTHÈQUE

7.2 COMMUNICATION



N° de résolution
ou annotation

7.3 LOISIRS

8. VARIA

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée, personne de présent dans la salle.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALEXANDRE MANTHA
APPUYÉ PAR : M. GAËTAN LAVALLÉE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU
VOTE :

QUE la séance soit levée à : 19 h 09.


MICHEL JASMIN, MAIRE


LIETTE MARTEL,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalant à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 (2) du Code municipal ».

2025-06-30-222